Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 23 mars 2017

Absente et excusée : Marie MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. <u>Informations</u>

Le Conseil communal est informé de l'approbation par le Gouvernement wallon de l'abrogation de la taxe annuelle de répartition sur les carrières et sablières votée par le Conseil communal en séance du 29 septembre 2016 – exercice 2017.

Monsieur VIVIER signale que la Ville de Tournai va effectivement toucher plus que prévu comme son groupe l'avait signalé. Cependant si l'Europe devait déclarer cette taxe illégale, les conséquences restent floues.

Agent traitant: Magali EVRARD

<u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

2. Finances communales

Service extraordinaire - désaffectation des soldes d'emprunts et versement du reliquat au fonds de réserve extraordinaire 2017

Un montant de 237.273,42 euros représentant des soldes d'emprunts sera affecté au fonds de réserve extraordinaire.

Monsieur VIVIER demande pour que les crédits récupérés dans le cadre du plan trottoir à Péronnes puissent, au moins en partie, servir au nettoyage et l'amélioration des abords de l'école de Péronnes. Le Directeur Général précise que les crédits inscrits à l'extraordinaire le sont sous forme de projet dont on ne peut s'écarter pour leur utilisation. C'est pourquoi l'ensemble de ces montants inutilisés sont reversés dans le fonds de réserve avant de leur donner une nouvelle destination.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. <u>Travaux communaux</u>

Travaux d'amélioration de voirie et d'égouttage de la rue de l'Angle à Péronnes - plan triennal 2010-2012 – Entreprise JOURET-COLAS – décompte des travaux

Monsieur DESMET, Echevin des Travaux présente le point. Le décompte des travaux mieux repris sous rubrique a été déposé et vérifié par Monsieur BLARY F., d'IGRETEC. Selon le décompte présenté pour la partie voirie:

Belon le décompte présente <u>pour la partie voir</u>

- Travaux principaux : 766.711,59 €
- Travaux supplémentaires approuvés : 14.017,31 €
- Travaux supplémentaires reconnus nécessaires : 127.386,82 €
- Révision des prix unitaires pour dépassement de plus de 3x les qtés : 18.753,87 €
- Montant des travaux exécutés HTVA : 926.869,59 € Augmentations contractuelles (révisions) : 17.781,58 €

Montant du décompte révisé : $909.088,01 \in HTVA - 5.495,32 \in (réfactions) = 903.592,69 \in -36.824,13 \in (forfait voirie) = 866.768,56 \in HTVA (dépassement de 15%)$

Le décompte de la partie égouttage vérifié par Ipalle s'élève à 394.493,11 € HTVA (357.668,98 € + le forfait voirie de 36.824,13 €).

Le montant adjugé était de 709.169,60 € HTVA pour la partie voirie et 329.217,41 € pour la partie égouttage ce qui porte le montant total à 1.038.387,01 € HTVA. Mais le montant commandé pour la partie voirie fut de 753.545,29 € HTVA vu le supplément de prix pour le dépôt de terre (dépassement du délai de validité de l'offre).

Monsieur VINCENT signale qu'il est difficile de s'y retrouver dans tous ces chiffres. A la demande de Madame Sabine MAHIEU, il est précisé qu'une mesure de réfaction signifie une réduction de prix pour non-respect du cahier des charges. Cela fait parties des amendes possibles dans le cadre d'un marché public.

Monsieur VIVIER espère qu'à l'avenir les estimations seront meilleures et qu'il y aura plus de sérieux dans le suivi des travaux. Pour ces raisons, son groupe votera contre ce point.

Monsieur DESMET précise que la SPGE, après sondages, a voulu faire modifier les conduites des impétrants sur presque l'entièreté de la voirie. Si l'on était resté sur cette position, les travaux ne se seraient pas faits! IPALLE a fourni une solution et les « en plus » ont été pris en charge par la Ville. Par ailleurs, il n'a pas reçu le moindre retour négatif sur ce chantier.

Monsieur VINCENT signale que les auteurs de projet sont payés pour que cela n'arrive pas. Le terme « sondage » le dit bien. L'étude a été mal réalisée.

Le Président ne partage pas cette position et signale que pour les travaux de la crèche qui viennent de commencer, on a déjà des suppléments pour les fondations, une zone de terres impropres ayant été découvertes. Pourtant des essais de sol avaient été effectués et s'avéraient bons, mais par malchance on a découvert ces mauvaises terres. Tout n'est pas prévisible!

Monsieur VINCENT souligne l'état des voiries tournaisiennes qui sont à refaire, cela est anormal.

Madame Sabine MAHIEU signale que les riverains ont dû en baver quand même durant les travaux puisqu'on peut voir des suppléments de travaux pour leur permettre de passer les fêtes de fin d'année. Monsieur DESMET précise que le Collège a fait plaisir aux riverains en leur permettant d'avoir un accès aisé et de qualité à leurs propriétés pour les fêtes de fin d'année.

Par 13 voix pour et 5 contre (groupes GO, UCA et onsieur COURTOIS), le Conseil approuve le décompte des travaux d'amélioration de voirie et d'égouttage de la rue de l'Angle à Péronnes.

Agents traitants: F. VAN CAUTER/M.-P.SCHONIANS

Politique responsable: Th. DESMET

4. Marchés publics

 a) Marché de Travaux - Travaux de réfection de la Grand'Rue et de parties de rues adjacentes- Approbation du CSCH, estimation, plans, mode de passation et conditions du marché

Le Directeur Général présente le point et tient tout d'abord à féliciter Monsieur DEVROEDE et son équipe du H.I.T., auteur de projet, pour la qualité du travail fourni. Monsieur DEVROEDE (HIT), auteur de projet, nous a remis le CSCH, les plans ainsi que l'estimation du dossier travaux mieux repris en objet.

Les travaux consistent en la réfection du revêtement des voies de circulation de la Grand'Rue ainsi que des parties de rues adjacentes à Antoing au moyen de béton imprimé. Des travaux de mise en conformité de l'égouttage sont également prévus et sont à charge de la SPGE (marché conjoint).

L'estimation est de 751.422,90 € TVAC réparti comme suit :

Ville d'Antoing : 329.853,15 €
SPW – DGO1 (sous réserve d'approbation du PIC 2017-2018) : 204.409,00 €
SPGE : 217.160,75 €

Le mode de passation est l'appel d'offre ouvert.

Critères d'attribution:

Prix: 70 pointsDélai d'exécution: 30 points

Le délai de validité de l'offre : 180 jours

Délai de garantie : 5 ans

Cautionnement complémentaire (10%) applicable aux postes n° 37 à 42 et 49 à 52

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (adjudication ouverte), de l'estimation, des plans et des conditions de marché.

Le Directeur Général précise que le fait d'avoir introduit le délai d'exécution dans les critères de sélection avait permis d'augmenter les amendes possible jusqu'à 10 % au lieu de 5 %. Cela démontre la volonté du Collège de voir les délais strictement respectés. Il présente ensuite les plans des travaux.

Les travaux débuteront par le haut de la Grand-Rue (entre les rues de Condé et du Curé). Le temps de séchage du béton est au minimum de 21 jours. Durant cette période, on ne pourra pas passer sur la zone n° 1. Pendant ce temps, on lancera la phase n° 2, dans le bas de la Grand-Rue (entre le Préau et la rue Sourdeau).

Durant la phase n° 2 et la phase n° 3 (rue du Curé), le sens de circulation sera inversé dans la rue Édouard Sourdeau. On devra donc la descendre. La phase n° 4 consistera en l'aménagement de la jonction entre la Grand-Rue et la rue Édouard Sourdeau.

L'ultime phase, la plus critique, aura trait à la réfection de la partie centrale de la Grand-Rue. Avec les maisons en travaux aux n° 35 et n° 37 et la construction de deux fois trois habitations au centre de la rénovation urbaine, ce sera le moment le plus compliqué à gérer. La mobilité sera néanmoins assurée tant pour les voitures que les piétons. Les actuelles traversées des rues du Burg et du Curé disparaîtront et de nouveaux avaloirs seront posés.

Hormis l'Impasse du Château, où les joints seront juste soufflés, le revêtement de la Grand-Rue et des entrées des ruelles sera réalisé en béton pré-imprimé. C'est une technique neuve avec un revêtement hydrocarboné en sous-fondation, ce qui empêche le béton de casser.

Monsieur VINCENT estime que l'on ne peut que se réjouir de ce projet. Il fallait trouver une solution. Au niveau du financement, cela reste important même s'il y a une intervention de la Région Wallonne. Cela reste de l'argent public et à nouveau personne n'est responsable de cette dégradation trop rapide de la voirie actuelle. Il prend bonne note que les trottoirs restent en place et que les commerces seront accessibles en permanence. Il faut cependant informer les commerçants des possibilités de compensations. Le phasage est une bonne chose. Cependant qu'en est-il du plan de mobilité ??

Le Président précise que, finalement, les deux sens de circulation seront conservés. En maintenant le système de chicanes, on réduira la vitesse.

Monsieur VINCENT signale que la réparation des raccordements sur l'égouttage devrait permettre une amélioration des problèmes d'inondation lors des fortes pluies.

Le Directeur Général précise que c'est l'inverse qui pourrait se produire puisque l'étanchéité de l'égouttage empêchera les percolations vers le sol et donc plus d'eau arrivera et plus vite en bas de la Grand'Rue. Les analyses caméra ont permis de mettre en évidence le bon état général de l'ovoïde. Elles montrent aussi des pénétrations de câbles appartenant aux impétrants. Il faudra désormais les identifier et leur faire modifier leurs conduites respectives. En ce qui concerne les inondations, le problème se situe plus sous la Place du Préau. Des crédits sont disponibles auprès de la SPGE et dans le droit de tirage avec IPALLE. Nous savons déjà qu'une conduite de la SWDE doit être déplacée mais les analyses caméra devraient nous permettre d'en savoir plus sur ce qui se passe sous cette place.

Le Bourgmestre précise que cette conduite de la SWDE avait causé un bouchon suite à divers déchets qui s'y étaient agglutinés. Lors de pluies diluviennes, il y a aussi les eaux venant de l'arrière du château qui sont difficiles à gérer.

Monsieur VIVIER admet que le projet est bien pensé sur le fond mais que le travail se fait à l'envers. Quid du calibrage du réseau d'égouttage ? Celui-ci a été saturé lors des inondations. Quid des plans des impétrants ? Sur l'aspect financier, Monsieur VIVIER estime que l'on dépassera le budget et que les trottoirs devront être refaits dans quelques années. Pour ce projet, il remercie le Collège pour le maintien de la mobilité grâce au phasage ce qui soulagera le commerce local.

Le Directeur Général précise qu'IPALLE ni aucun autre organisme n'a un jour signalé que l'ovoïde était saturé. Cela n'est jamais arrivé. Les taques qui se sont soulevées lors des inondations étaient des chambres de visite au niveau des trottoirs sous les effets de pression dus aux « vases communicants ». Par ailleurs, l'exutoire qu'est l'Escaut a un débit de plus de 40.000 m³/h, aucune inquiétude de ce côté. En ce qui concerne les impétrants, ORES nous a récemment appris ne pas avoir les plans de détail de ses conduites dans la Grand'Rue! En certains endroits, il faudra certainement effectuer des sondages pour savoir quel est l'impétrant qui est en défaut... Enfin les trottoirs et les emplacements de parking en pavés n'ont jamais bougé jusqu'à présent, il n'y a aucune raison pour que cela change.

Par 16 voix pour et 2 abstentions (UCA) approuve ce point.

<u>Agent traitant</u>: Frédéric VAN CAUTER <u>Politiques responsables</u>: Thierry DESMET b) Marché de fournitures - Achat d'un pick-up double cabine - approbation du CSCH, mode de passation et conditions du marché

Le Conseil est invité à marquer accord sur le cahier spécial des charges et la procédure négociée sans publicité pour le marché public d'achat d'un pick-up double cabine.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que les véhicules déclassés sont très âgés. Le Président signale que la Ville a acquis plusieurs véhicules utilisant le CNG comme carburant mais que ce genre de véhicules équipé CNG n'existe pas encore sur le marché ce que confirme Madame Sabine MAHIEU.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

<u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

Agent traitant: Magali EVRARD

5. Plan Communal d'Aménagement

Elaboration du plan communal d'aménagement n° 4 dit « La Marlière » - demande de prorogation pour la liquidation des subsides

Le Président présente le point.

- En date du 28/04/2005, le conseil sollicite des subsides pour l'élaboration du PCA 4 « La Marlière » auprès du SPW
- Le Ministre Antoine notifie son arrêté de subvention le 30/03/2006
- La liquidation d'une première tranche de subsides est sollicitée fin 2006
- Le solde des subsides aurait dû être liquidé fin 2009
- Une prorogation de délai motivée a été introduite sur base des arguments suivants :
 - En date du 29/06/2006, le Conseil a décidé de procéder à une opération de revitalisation urbaine couvrant presque entièrement l'îlot n° 2 du projet de PCA 4
 - Afin d'éviter toute contradiction entre ce projet et le PCA, la commune désirait avoir un projet abouti en matière d'implantation des bâtiments et des voiries dans le cadre de la revitalisation
 - Des réunions ont eu lieu : en juin et septembre 2006 à Namur en présence de Madame SARLET, en 2007, en présence de Monsieur DACHELET
 - o En 2008, des contretemps d'ordre immobilier sont apparus susceptibles de modifier la globalité du projet
 - O En 2009, le projet est présenté à Mr le fonctionnaire délégué. Suite aux diverses modifications demandées, les plans des voiries ont pu être dressés en 2010, et donc un plan d'expropriation et une estimation des terrains afin de budgétiser le projet de revitalisation également
 - En parallèle de ce dossier la commune a décidé d'entamer la procédure pour le PCA révisionnel 3.3 bis. En mai 2007, la DGATLP a proposé de trouver une compensation pour ce PCA au sein du PCA 4 (création d'une zone de parc dans un îlot de garages)
 - o Les 3 dossiers (revitalisation, PCA4 et 3.3) sont alors devenus interdépendants et chaque modification dans l'un entraînait un retard dans l'autre

- De plus, de nombreux changements de gestionnaires sont intervenus tant au niveau communal, régional, que chez l'auteur de projet, ce qui a, à chaque fois, nécessité une remise à l'étude
- Fin février 2011, le SPW fait remarquer que la compensation au sein du PCA 4 n'est pas pertinente. Dès lors, la commune a pris la décision de traiter les dossiers de PCA 4 et 3.3 séparément.
- Au vu de la prorogation accordée par le Ministre, la liquidation du solde des subsides aurait dû avoir lieu fin 2015, ce qui ne fut pas le cas pour les raisons suivantes :
 - o Le projet de PCA 4 est toujours directement lié à celui de revitalisation urbaine
 - En novembre 2011, une nouvelle réunion de mise au point est organisée et en avril 2012 des nouveaux plans d'implantation des immeubles projetés dans l'îlot 2 sont déposés
 - Une réunion de concordance des deux plans est organisée au sein des services de Mr Collard et le dossier complet est remis le 20/03/2013
 - o En juillet 2013, le dossier de revitalisation est transmis à la DAL. Des modifications sont sollicitées et présentées à Monsieur COLLARD, Madame RIDIAUX et les services de Monsieur ROUSSILLE en juin 2014.
 - o L'avant-projet de PCA a néanmoins été approuvé en date du 25/07/2013
 - Suite au départ de Monsieur COLLARD, les projets de PCA 4 et de revitalisation ont été présentés à nouveau au SPW. Le dossier de revitalisation a fait l'objet d'un avis de la cellule de coordination en date du 04/08/2015
 - o Un dossier modifié est transmis à la DAL, il est insisté sur le fait que le PCA et la revitalisation doivent présenter une parfaite concordance
 - Le 18/09/2015, une nouvelle réunion est organisée et il nous est demandé de diviser le projet de revitalisation en 3 lots distincts. La solution est proposée en décembre 2015 mais Mme Ridiaux demande que le projet de PCA soit finalisé avant
 - o En date du 04/03/2016, lors d'une réunion à Namur, il nous est expressément dit que c'était le PCA qui devait se calquer sur le projet de revitalisation.
 - o Une nouvelle réunion est alors organisée avec Madame RIDIAUX, nous demandant une refonte complète du dossier. Le promoteur en est informé
 - o En juillet, le promoteur décède. Ses successeurs viennent de nous recontacter pour présenter un nouveau dossier à la Région le 28 mars

Le Directeur Général précise que l'on peut espérer une issue favorable lors de la réunion du 28 mars prochain. En effet, les différents protagonistes semblent enfin sur la même longueur d'onde.

Monsieur VIVIER signale qu'en février 2016 on disait déjà que le retard était dû au SPW. Le Directeur Général maintient ces propos car en effet sans les tergiversations des différentes institutions wallonnes concernées par ce projet, complexe il faut bien le dire, nous serions certainement plus avancé aujourd'hui. Cependant on peut dire que cette fois on aperçoit le bout du tunnel! A sa demande, le Directeur Général communiquera à Monsieur VINCENT l'évolution de ce dossier au niveau des terrains à acquérir.

A l'unanimité, le Conseil communal décide de solliciter une nouvelle prorogation auprès de la Région Wallonne pour la liquidation des subsides.

<u>Agent traitant</u>: Caroline DELBAUVE <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

6. Plan de cohésion sociale

Le Président suspend la séance et cède la parole à Madame DEKEYSER, coordinatrice du plan de cohésion sociale. Madame DEKEYSER présente le point à l'aide d'un powerpoint distribué en séance. Elle présente les actions reprises dans les différents axes :

- Coordination;
- Insertion socioprofessionnelle;
- Accès à un logement décent ;
- Accès à la santé/assuétudes ;
- Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Au niveau des projets nouveaux, on retiendra le projet de ressourcerie du CPAS, le projet de valorisation du site des fours Soufflet, le salon de l'emploi commun avec Brunehaut et Rumes, l'ouverture d'une antenne de l'Asbl Citadelle à Antoing pour la lutte contre les assuétudes et le soutien au nouveau comité de quartier qu'est la Mob'raisienne.

Monsieur VINCENT se félicite de l'évolution positive du PCS et demande où serait localisée la permanence sur les assuétudes. Madame DEKEYSER précise que le lieu n'est pas encore défini. Dans un premier temps, l'Asbl Citadelle viendra sur le terrain. Plusieurs pistes sont envisagées mais on verra lorsque la personne pour gérer cette permanence sera désignée. Monsieur VINCENT insiste pour le lieu choisit soit neutre car on s'adresse à des personnes précarisées dépendant souvent du CPAS. Il faudrait éviter le centre administratif.

Le Président abonde dans le même sens et signale que l'ancienne gare d'Antoing serait un lieu idéal mais les contacts ne sont pas simples avec la SNCB.

Monsieur VINCENT signale que la maison des associations située à la rue du Burg pourrait également convenir mais elle est déjà très occupée et victime de son succès en quelque sorte.

Madame DEKEYSER signale qu'une autre piste pourrait être les maisons de village via le PCDR. On verra en fonction des besoins.

Monsieur VIVIER félicite Madame DEKEYSER pour le travail accompli et le dynamisme qu'elle amène enfin dans ce PCS. Il s'étonne d'avoir entendu parler d'un projet de maison médicale commun avec Brunehaut alors qu'il n'a pas connaissance d'une telle demande.

Le Président et le Directeur Général signalent que cette réunion, à laquelle Rumes a également participé, avait pour but de savoir si les médecins généralistes de notre entité estimaient intéressant ou non d'avoir une structure (type maison médicale ou autre) mise à leur disposition afin d'optimaliser les soins aux citoyens de nos entités. Les généralistes présents ont, à l'unanimité, que l'accès aux soins n'était pas menacé à l'avenir et qu'aucune aide structurelle n'était attendue de leur part.

Madame DEKEYSER ayant indiqué dans son exposé qu'aucun contact n'avait été établi avec les responsables de Your Nature, Monsieur VIVIER demande ce qu'il en est car nous sommes à mi-mars et une ouverture est prévue en juin prochain...

Le Président précise qu'un nouveau Directeur vient de prendre ses fonctions et qu'il faut lui permettre de prendre ses repères. Des rencontres régulières sont d'ores et déjà mises en place.

Madame DEKEYSER signale qu'il sera impossible de mettre en place des formations pour les engagements prévus en juin. Par contre, pour mars 2018, cela reste bien évidemment possible.

- a) A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur le rapport d'activités et rapport financier 2016
- b) A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les transferts financiers du Plan de Cohésion Sociale vers les associations citées ci-dessous pour le bon déroulement des actions prévues dans le plan.

Pour l'année 2017:

- AMO Graine soutien scolaire : 4.700€
- Foyer Socioculturel Ateliers « Toc Toc Entrez »: 4.950€
- Foyer Soicoculturel Ateliers mémoire du projet « Guéronde » : 2.000€
- Les Jardins Bios du Hainaut Création d'un jardin communautaire : 3.000€
- Asbl Citadelle Création d'un point de contact « assuétudes » : 14.800€

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable: Bernard BAUWENS

7. Commission Locale pour l'Energie (CLE)

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur le rapport de la Commission Locale pour l'Energie pour les activités pour 2016.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Circulation

Suivant avis de Monsieur le Commissaire de Police, et par 13 voix pour et 5 abstentions (groupes GO, UCA et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal adopte un règlement complémentaire de roulage pour la création d'un emplacement pour personne handicapée rue de Fontenoy, 46 à Antoing.

Agent traitant: Pascal DETOURNAY

Politique responsable: Bernard BAUWENS

9. Subsides aux sociétés

Les pièces requises ayant été transmises par les demandeurs, le Conseil Communal décide, à l'unanimité, d'accorder les subsides suivants :

- a) Subside d'un montant de 1.000 € à l'ASBL Jardin Bios du Hainaut ;
- b) Subside de 124 € au Cercle Culturel « Le Montbrétia »;
- c) Subside de 375 € au Conseil Consultatif des Aînés.

Monsieur VINCENT estime que le subside alloué au Conseil Consultatif des Aînés est bien trop faible alors que ce Conseil est particulièrement actif et demande s'il pourrait être revu à la hausse.

Madame BOCAGE précise que sur le plan financier, le Conseil des Aînés essaie et réussit à tenir. C'est un point d'honneur que se sont fixés les membres.

Monsieur BILLOUEZ demande si l'éthique de vote est bien respectée.

Monsieur VINCENT signale que son groupe estime le montant alloué au Conseil des Ainés ridicule et Madame Sabine MAHIEU ajoute que les membres font du bon travail.

Monsieur BILLOUEZ ré-insiste sur l'aspect éthique des votes effectués pour les différents subsides.

Monsieur VINCENT précise qu'il ne voit pas de problèmes à voter pour les subventions accordées aux associations d'autant que d'autres personnes que lui sont membres ou responsables d'associations. Il ajoute que l'Asbl dont il s'occupe paie des locaux et ne sait actuellement plus joindre les deux bouts.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Conseil Communal

Rôle du Conseiller Communal – rappel du règlement d'ordre intérieur – information du Directeur général.

Le Directeur Général rappelle au Conseil le contenu des articles 80 et 81 du Règlement d'Ordre Intérieur relatifs au droit de visiter les établissements et services communaux. Des conseillers ont récemment usé de ce droit légitime mais sans respecter le règlement. En effet, celui-ci stipule que les conseillers doivent avoir une attitude passive ce qui n'a manifestement pas été le cas comme l'attestent des rapports provenant des directeurs d'école dont quelques extraits ci-dessous :

« Quelques petites questions sont posées quant aux différents référentiels affichés; sur les nombres d'enfants de nationalité étrangère ou hors commune; sur l'organisation des cours de citoyenneté et des horaires; sur les méthodes de lecture utilisées par les instituteur(rice)s... »

Le Directeur Général estime ne pouvoir tolérer ce genre de comportement, les conseillers sortant de leur rôle.

Monsieur VINCENT précise qu'une demande a été faite dans les règles et conformément au Règlement. Cependant, personne n'était présent lors de leur visite (ni Echevin ni Directeur Général) et pour une des écoles, le Directeur était également absent. Des questions de pédagogie ont bien été faites par Madame Sabine MAHIEU. Ok sur le fait que le règlement signale que le conseiller doit rester passif mais quelle est la définition ou le sens du mot passivité ?

Quant à l'absence d'un directeur sur un des sites, Monsieur BILLOUEZ rappelle que ce dernier est responsable de deux sites dont celui où les travaux se terminent. Il est parfaitement compréhensible que celui-ci soit débordé en fin de chantier. Il ajoute avoir reçu des coups de fil d'enseignants interpellés par l'attitude des conseillers lors de leurs visites. En quelle qualité peut-on poser des questions de méthodologie aux enfants ? Il y a des inspecteurs de l'enseignement pour cela! Ces conseillers n'avaient ni formation ni autorité pour le faire.

Monsieur VINCENT pense pouvoir affirmer que 99 % des remarques proviennent d'un seul site. Madame Sabine MAHIEU reconnais avoir posé des questions mais que cela ne partait pas d'une mauvaise intention. En ce qui concerne la question sur les élèves étrangers à l'entité, elle désirait savoir si la localisation de l'école avait ou non une

influence sur ce point. Par exemple, l'école de Calonne est un lieu de passage en direction de Tournai et pourrait attirer des personnes des entités voisines et pour lesquelles l'école est située sur leur route pour se rendre à leur travail.

Monsieur BILLOUEZ précise que les conseillers se doivent de respecter le règlement et le fonctionnement des écoles. Le Président ajoute que les questions peuvent se poser ici en séance du Conseil Communal mais non au sein des établissements scolaires.

<u>Agent traitant</u>: Pascal DETOURNAY <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

10bis. <u>Demande d'ajout d'un point supplémentaire à la demande du Conseiller Communal</u> Samuël VINCENT

Monsieur VINCENT présente le point pour son groupe.

Attendu que

- En date du 29/11/2012, le conseil communal a pris la décision de réaliser un terrain de football synthétique au stade d'Antoing
- Le ministre des sports de la F.W.B., René Collin, a marqué définitivement son accord pour une subvention à hauteur de 816.830 euros TVAC en date du 02/02/2016. La part à charge de la commune étant de 230.388 euros TVAC
- Lors du CC du 25/02/16, suite à une interpellation du groupe UCA, le collège nous indiquait que la désignation de l'entreprise adjudicataire aurait lieu au plus tard en octobre 2016 et que les travaux débuteraient le 1^{er} mars 2017. Les travaux seraient terminés pour permettre au club d'occuper le terrain dès la saison 2017-2018.

Nous demandons que

Le collège réponde en séance aux questions suivantes :

- Où est en le dossier aujourd'hui?
- Quand devrait débuter le chantier ?
- Quel sera le délai d'exécution ?
- Quelle sera le coût annuel de l'entretien après la fin de la garantie de 5 ans ?

Le Président répond aux questions de Monsieur VINCENT :

• Où en est le dossier aujourd'hui?

Nous avons confirmation verbale que le dossier d'attribution a été approuvé par la tutelle d'annulation et attendons le courrier officiel. Le délai de tutelle expirait le 27 mars 2017 (avec un droit de prorogation éventuel de 15 jours) ; le Collège a suivi la proposition de l'auteur de projet et de désigner l'entreprise ayant obtenu le plus de points pour un montant de 769.554,98 € HTVA (931.161,53 € TVAC). L'estimation était de 824.257,00 € HTVA (997.351 € TVAC).

• Ouand devrait débuter le chantier ?

Dès réception de l'accord de la tutelle, nous pourrons notifier l'entreprise et fixer la date de commencement des travaux. Conformément à l'art 76 de l'AR du 14/01/2013, un délai minimum de 15 jours doit s'écouler entre l'envoi de la lettre fixant le début des travaux et la date prescrite pour celui-ci (sauf cas d'urgence). Les travaux commenceront probablement vers fin avril 2017;

• Quel sera le délai d'exécution ?

60 jours ouvrables, conformément au CSCh approuvé par le Conseil Communal du 24 mars 2016 ;

Quel sera le coût annuel de l'entretien après la fin de la garantie de 5 ans ?
Dans son offre, l'adjudicataire pressenti a proposé une période d'entretien annuel de 12 ans. Actuellement, l'entretien annuel de ce type de terrain coûte environ 1.500 € / an HTVA.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que l'entretien prévu dans le marché est le gros entretien annuel. Le terrain doit être également entretenu toutes les semaines et le matériel nécessaire, subsidiable également par infrasports, sera intégré à la prochaine modification budgétaire.

10ter. <u>Demande d'ajout d'un point supplémentaire à la demande du Conseiller Communal</u> Samuël VINCENT

Monsieur VINCENT présente le point de son groupe.

Attendu que

- les travaux de la crèche ont débuté

Nous demandons que

Le collège nous précise

- les montants prévus en terme d'investissement (bâtiment + équipement)
- les montants prévus pour le fonction annuel de la crèche ainsi que les coûts de personnel
- le calendrier des travaux (dont la date d'ouverture)
- le type et le nombre d'emplois à pourvoir ainsi que la méthodologie qui sera mise en place pour le recrutement
- à partir de quelle date les citoyens pourront réserver une place pour leurs enfants

Madame DELEPINE, Echevine, répond aux questions de Monsieur VINCENT :

• les montants prévus en termes d'investissements (bâtiment + équipement)

Les travaux de construction du bâtiment ont été attribués au montant de 1.497.143,35 € TVAC.

A ce montant, il faut ajouter :

- ➤ Les honoraires de l'auteur de projet : taux d'honoraires de 8% soit environ 119.771,47 € TVAC
- Les honoraires de l'ingénieur stabilité : 11.616 € HTVA
- Les honoraires de l'ingénieur techniques spéciales : 7.441,50 € TVAC
- > les honoraires du responsable PEB : 2.069,10 € TVAC
- ➤ Les honoraires de surveillance de chantier : 16.940 € TVAC
- Les honoraires du coordinateur sécurité : taux d'honoraires de 0,17% soit environ 2.545,14 € TVAC.

Le coût de raccordement au réseau électrique d'ORES : 18.965,66 € TVAC

Le coût de raccordement à la SWDE : en attente d'une offre. Une extension de réseau est à prévoir (estimation 15.000 €)

Le coût de raccordement à Proximus : en attente d'une offre. Estimation grossière à 5.000€

Mobilier (chaises, lits, tables, etc...): 36.000 € prévus au budget

Mobilier extérieur et jeux : 28.100 € prévus au budget Matériel informatique : 4.300 € prévus au budget Electroménager : 20.000 € prévus au budget

Outillage : 8.000 € prévus au budget **TOTAL : environ 1.800.000 € TVAC**

• les montants prévus pour le fonctionnement annuel de la crèche ainsi que les coûts de personnel

Une réunion de travail est prévue le 13 avril avec l'experte comptable de l'ONE afin de peaufiner et optimaliser le plan financier de la crèche.

• le calendrier des travaux (dont la date d'ouverture)

L'ordre de commencer les travaux a été fixé au 20 février 2017. Le délai d'exécution est d'un an calendrier. Sauf circonstances exceptionnelles, nous devrions procéder à la réception provisoire du bâtiment fin février 2018. Il faudra ensuite compter environ 2 mois pour obtenir l'autorisation d'accueil de l'ONE. Nous prévoyons donc une ouverture du service d'accueil de la crèche vers fin avril 2018 voire début mai 2018.

• le type et le nombre d'emplois à pourvoir ainsi que la méthodologie qui sera mise en place pour le recrutement

Seront engagés:

- 1 directeur/trice infirmier/ère à temps plein (subsidié(e) à 75% ONE)
- 1 assistant(e) social(e) à mi-temps (subsidié(e) à 50% ONE)
- 8 équivalents temps pleins puéricultrices (subsides 5 ETP ONE, le solde APE) la proportion de temps partiels reste à définir en accord avec l'ONE et la future direction. D'autres profils que puéricultrices pourront convenir tel aspirant(e) nursing, instituteur(rice) maternel(le) ou encore psychomotricien(ne), auxiliaire de l'enfance,

éducateur (de plein exercice ou spécialisé de promotion sociale ou gradué bachelier), assistant(e) en psychologie, logopède,...

- 2 technicien(ne)s de surface à mi-temps APE.

Le recrutement sera effectué maximum 6 mois avant l'ouverture prévue le second trimestre 2018, sous forme d'un examen écrit (avec mise en situation), suivi d'un entretien oral en cas de réussite. Vu le nombre de candidatures spontanées reçues pour les postes de puéricultrices, l'ensemble des candidatures reçues depuis l'annonce du projet sera invité à passer les épreuves.

Pour les postes de direction et d'assistant social, un avis sera publié dans la presse locale (avec une plus large diffusion pour la direction).

• à partir de quelle date les citoyens pourront réserver une place pour leurs enfants

Il est un peu trop tôt pour répondre à cette question vu que nous n'avons pas de certitude sur la date d'ouverture de la crèche. De plus, le règlement et le projet pédagogique ne sont pas encore établis et des réunions de travail sont prévues avec la coordinatrice accueil de l'ONE à partir de juin 2017.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Procès-verbal

Monsieur VIVIER signale qu'en p 7 il est précisé que l'emploi à conférer est ouvert à tout le personnel. Hors, il semble qu'une personne soit lésée parce qu'il lui manque 15 jours d'ancienneté...

Le Directeur Général précise qu'en effet l'examen est ouvert à tous les membres du personnel disposant d'un diplôme universitaire ainsi qu'à celles répondant aux conditions liées à la promotion mais que le règlement est le règlement. Dès que des délais sont fixés, inévitablement ce cas de figure arrive. Pour une personne, c'est 15 jours, pour une autre 6 mois... Mais le règlement est le règlement!

Madame Sabine MAHIEU regrette la manière dont son intervention parlant de l'inceste est reprise dans le procès-verbal et demande pour que l'on insère l'ensemble de son intervention.

Le Directeur Général précise qu'il ne peut accéder à cette demande à posteriori. Si l'on désire qu'une intervention soit reprise intégralement dans le procès-verbal, il faut le demander en séance et remettre une copie du document écrit. A posteriori, il est impossible d'affirmer que le texte donné est bien celui qui a été lu en séance...

Madame Sabine MAHIEU précise qu'elle avait demandé à l'assemblée si l'inceste était immoral. Personne ne s'est exprimé contre cette position. Elle a donc signalé que l'inceste n'était pas moral. Sa thèse n'avait pas pour objet de viser une personne mais d'amener le débat. Il ne faut pas se cacher derrière une vision d'une certaine chose et arrêter de se réfugier derrière la légalité. Le débat entre légalité et moralité est actuellement repris chaque jour dans tous les journaux...

A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

12. Questions orales

Monsieur VINCENT demande les tâches qui seront assignées à l'agent propreté engagé récemment comme PTP au niveau propreté. Sera-t'il bien assigné à ce rôle ?

Le Président signale que les conditions du recrutement des PTP sont chaque fois très précises et qu'il y a lieu de s'y conformer. La Commune a, par le passé, été suspendue une fois pour non-respect des conditions. Nous sommes et serons attentifs à ce que les tâches qui lui seront confiées correspondent aux conditions fixées dans l'appel à projet qui a permis son recrutement. Par ailleurs, les agents constatateurs, en cours de formation, travailleront également avec cette personne.

Monsieur VIVIER revient sur le master plan du Grand Large et plus spécialement sur les relations entre le PYC et le TYC. Des bruits circulent comme quoi le TYC pourrait s'installer sur un site du SPW avec des subsides d'infrasports ? Cela ne correspond pas au projet global qui prévoyait un rapprochement de ces deux clubs et le Bourgmestre a d'ailleurs assisté à des réunions en ce sens.

Le Président précise que le Conseil d'Administration du PYC a donné son aval pour la signature de la convention de fin de droit passée le mois dernier au Conseil Communal et son président vient la signer ce vendredi. Concernant le TYC, il n'a pas la moindre nouvelle. Il n'y a malheureusement pas d'entente entre les deux présidents de ces associations. Le Président a essayé de concilier les deux parties mais elles restent maîtres de leur sort! Le projet de la Marina avance bien et s'attarder sur ce conflit ne ferait que retarder les choses. On ne pourra pas nous reprocher de ne pas avoir essayé mais c'est du domaine privé!

Madame Sabine MAHIEU demande comment un propriétaire de chevaux dont deux animaux ont été saisis puisse encore en posséder deux ailleurs, à Maubray plus précisément? Ce propriétaire dispose d'une série de baraquements situés désormais sur une propriété communale.

Le Président signale que la commune n'a pas été informée de cette situation ni interpellée par qui que ce soit. Les animaux saisis n'étaient pas visibles du domaine public car apparemment constamment enfermés... C'est un comportement inexcusable mais nous n'avons pas autorité.

Madame BOCAGE confirme que la commune n'a pas été saisie de cette situation. Les services de l'inspection vétérinaire ont reçu et ont réagi. Nous préviendrons la police et resterons attentifs à l'évolution de ce dossier.

<u>Agent traitant</u>: Pascal DETOURNAY <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général, Le Président,

P. DETOURNAY B. BAUWENS